INFO

Informations Droits Fo

EDITION LOCALE IDF - AVRIL 2020

« En cette période difficile, FO reste disponible téléphoniquement pour vous aider, conseiller dans toutes vos demandes de salarié. Mais en attendant, Prenez soin de vous et de votre famille. »

L'équipe FO Altran IDF

SYNDICAT :

Comité Sociale & Economique : Don de congés 2

Réaction FO : Plan déconfinement 4

Vos contacts

FO Altran IDF vous parle des sujets qui vous concernent localement. Salaires, conditions de travail, frais professionnels, temps de travail, formation… Parce que pour FO, l'action syndicale, c'est vous assister et vous renseigner sur d'autres choses que les luttes de pouvoir des élus ou les turpitudes de nos dirigeants, ou encore crier au loup sans rien proposer.
L'équipe FO Altran est à votre écoute. Pour la contacter, une seule adresse :
ds.fo@fo-groupe-altran.com

Directeur de la publication locale : David GOMES

« PRIVATISER LES BENEFICES ET SOCIALISER LES PERTES ? »

D'après ce que nous indique Monsieur Arnaud MAURY (Directeur Général France) que vous êtes nombreux à écouter les PODCAST Altran.

Nous en déduisons donc que vous avez écouté avec attention, le PODCAST #4 – 2nd Edition COVID-19. Quel n'a pas été notre bonheur à la 13ème minute lorsque notre Directeur Général France indique que les salariés vont travailler à la « solidarité collective ». Surement avec la bénédiction de certains syndicats majoritaires que vous avez mis au pouvoir aux dernières élections (signature d'un accord d'entreprise ??), en faisant appel à « votre générosité ». Don de 2 jours de congés sur les compteurs CP 2020-2021 et un don (déduit des impôts des sociétés !) à l'Institut Pasteur de 20€ pour chaque jour de congé offert. Cela dans le but noble d'aider notre entreprise à maintenir son chiffre d'affaires impacté par cette pandémie.

Rappelons les choix stratégiques « litigieux » de nos dirigeants :

1 - Le rachat du groupe ARICENT ayant généré un endettement net d'un montant de 1 311 M€ selon le document de référence 2018,

2 – L'intensification de l'utilisation de la main d'œuvre étrangère en lieu et place des salariés en France, souvent appelé « offshoring »,

3 – Le maintien d'un taux d'inter-contrat des consultants à 3 % - antérieurement 4% (moyenne des ESN du secteur 10%), au prix d'un traitement « pas très solidaire » des salariés en inter-contrat.

Cela n'a eu aucune conséquence pour nos dirigeants puisque ils sont toujours à la tête de l'entreprise, contrairement aux simples salariés qui ont perdu leurs emplois pendant ce temps-là, malgré, comme le rappelle notre Directeur Général France : « *Notre priorité absolue est votre santé, sécurité »et « merci pour votre engagement sans faille* »(sic).

Beaucoup de salariés nous ont appelé pour nous indiquer leurs désaccords à la proposition de notre Directeur Général France.

Directeur de la publication locale : David GOMES

Propositions *FO*

FO est en mesure de faire les contre-propositions suivantes pour aider cette belle entreprise et maintenir l'emploi :

1) Restructuration du haut management : La restructuration Capgemini doit intervenir au plus vite dans la couche des salariés des 10% les mieux payés chez Altran pour avoir un vrai coup de pouce pour le chiffre d'affaires cette année. Actuellement, ces salariés prennent chaque année de façon croissante et régulière pour atteindre actuellement 28% de la masse salariale globale d'Altran en France (117,6 Millions d'euros par an). En réaffectant les périmètres Altran à des managers payés selon les modalités réalistes de Capgemini, il y aurait des économies efficaces « au doigt mouillé » de **50 Millions €/an, soit l'équivalent de 1428 consultants pendant un an sans travailler !**

2) Suppression des administrateurs Altran S.A : Le montant annuel global des jetons de présence allouée à la présence des administrateurs était fixé à **400 000 €/an en 2018**. La somme provisionnée pour l'année 2020 pourrait être donnée à l'Institut Pasteur. Et si on reprend les chiffres de 2018, c'est **l'équivalent de 1000 salariés qui donnent 2 jours de congés.**

3) Suppression de l'exonération des cotisations sociales pour les hauts salaires : Un accord d'entreprise devrait être négocié pour supprimer l'exonération de cotisations sociales pour les salariés ayant un salaire > à 2,5 PMSS (soit en 2020 = **8570 €/mois**). Ainsi il n'y aurait pas que les salaires en-dessous de cette limite qui cotisent pleinement à la Sécurité Sociale. Ce serait là une vraie preuve de solidarité.

4) Remotiver les salariés en chômage partiel : Au lieu que les membres du COEX abandonnent 8 ou 4 jours de congés, nous proposons qu'ils réduisent de 25% leurs rémunérations mensuelles pendant 4 ou 8 mois et réaffectent cette économie sur les pertes des salariés en activité partielle.

MAINTENANT, VOUS AVEZ DES INFORMATIONS QUI VOUS PERMETTRONT DE DECIDER SI VOUS VOULEZ SATISFAIRE NOTRE TRES CHER DIRECTEUR GENERAL FRANCE

Conseils FO :

- **N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre avis sur le sujet.**
- **Si vous pensez que la proposition de la Direction est la goutte qui fait déborder votre vase, une seule solution : l'adhésion FO.**
- **Le syndicat FO a toujours vocation à défendre vos droits collectifs à titre gracieux et à vous proposer des conseils judicieux ou défendre vos droits individuels sous des conditions plus que raisonnables.**

Directeur de la publication locale : David GOMES

REVUE DE PRESSE :

REACTION FO AU PLAN DECONFINEMENT

Assemblée nationale Le premier ministre lors de la présentation du plan de déconfinement discours David Niviere/POOL/REA

La Confédération **FO** a suivi avec attention la présentation par le Premier Ministre du plan dit de «déconfinement» du gouvernement.
Elle constate, le Premier ministre l'ayant d'ailleurs souligné lui-même, que demeurent de nombreuses incertitudes et questions.
Compte tenu en particulier de l'enjeu des transports collectifs sécurisés, des modes de restauration, de la gestion des flux d'entrées et sorties, des espaces de travail, des modalités de reprises différenciées de l'école, beaucoup d'incertitudes demeurent en effet.
FO constate que la progressivité mise en avant conduit cependant à une accélération certaine de la reprise dans de nombreux domaines. La Confédération appelle ses syndicats dans tous les secteurs (public et privé) à être – comme ils le sont depuis le début de la crise sanitaire – vigilants à ce que la progressivité ne se traduise pas en précipitation au risque de mettre en balance la santé des salariés.
Cela vaut pour la disponibilité effective des équipements de protection individuels, comme pour le respect effectif des gestes barrières et distances physiques prescrits. Si la progressivité doit être de mise, c'est bien à cet égard.
A ce sujet, **FO** réaffirme le rôle incontournable des CHSCT dont elle revendique l'obligation de remise en place et de consultation dans les plus brefs délais partout où ils ont été supprimés.
Si, à l'évidence, l'utilité des masques en particulier est désormais un élément de la doctrine en matière de protection, l'équipement des salariés étant considéré comme une condition de la reprise, **FO** s'attend à ce que les entreprises, comme les employeurs publics, assurent effectivement la prise en charge et la mise à disposition des masques requis.
Il est également indispensable que les prescriptions – qui relèvent des pouvoirs publics – soient précisées: types et modalités d'utilisation des masques pour une sûreté de la protection en fonction des situations (poste de travail, transports).
Concernant les tests, **FO** note que leur utilisation à plus grande échelle vise à identifier les personnes infectées et les personnes contacts conduisant à l'isolement de ces personnes et de leur entourage potentiellement porteurs. **FO**

Directeur de la publication locale : David GOMES

s'interroge sur les risques de stigmatisation et de discrimination, ainsi que sur les conséquences en matière d'emploi et de statut des salariés potentiellement concernés.

Dans ce contexte, et compte tenu de la situation difficile dans laquelle se trouvent la plupart des salariés (peur de contracter le virus et la maladie, fins de mois difficiles, pertes d'emplois de nombreux intérimaires et précaires ou salariés licenciés, peur du devenir de son activité et de son emploi), **FO** estime que les dispositions d'activité partielle doivent être prolongées au-delà du 1er juin et qu'il y a urgence à revenir aux dispositions de l'assurance chômage négociées en 2017.

Alors que le nombre de demandeurs d'emploi augmente d'ores et déjà de façon importante, **FO** réaffirme son appel à la suspension de toute procédure de licenciement et son opposition aux dispositions dérogatoires au temps de travail et aux délais de consultation des CSE prévues dans les ordonnances de l'état d'urgence sanitaire.

FO attire particulièrement l'attention sur la situation des salariés des arts et spectacles qui demande impérativement une prise en charge au risque de situations dramatiques.

Concernant l'incitation à la prolongation du télétravail, **FO** rappelle qu'elle revendique l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle, intégrant le droit à la déconnexion.

De même, **FO** a été partie prenante de l'initiative de l'ouverture d'une négociation sur la santé au travail qui aurait dû démarrer en mars dernier. Cette demande demeure d'autant plus d'actualité.

Le Premier ministre ayant annoncé la rencontre avec les organisations syndicales et patronales prévue jeudi, **FO** fera part à nouveau de ses attentes et revendications telles qu'affirmées dans sa déclaration du 20 avril dernier, y compris au regard des libertés individuelles et collectives.

Conseils FO :

- **Soyez attentif à votre sécurité, l'employeur doit mettre tous les moyens pour protéger votre santé et faire réaliser ses activités dans les meilleures conditions de travail.**
- **C'est dans ce moment difficile, que beaucoup de salariés vont comprendre l'intérêt de protéger la Sécurité Sociale, la solidarité inter-catégories professionnelles, l'indemnisation du chômage, mesurer l'impact sur leurs retraites, l'intérêt de défendre les acquis oubliés (Durée du travail, Repos, Congés, Indemnisation du chômage, le travail dominical, la sécurité…) vis-à-vis des syndicats d'employeurs qui n'ont de cesse de vouloir réduire à néant dès que l'occasion se présente.**
- **Prenez contact avec vos représentants locaux pour comprendre la situation actuelle, les modifications majeures du code du travail, les conséquences sur votre activité professionnelle et agir dans votre intérêt de salarié.**

Directeur de la publication locale : David GOMES

Contactez-nous en précisant :

- votre nom/ prénom et périmètre
- courriel personnel (autre que : xxx.yyy@altran ou xxx.yyy@client)
- un numéro de téléphone personnel (plutôt que le téléphone professionnel)

Au Contact FO de votre périmètre :

VOS CONTACTS !!!

DAVID GOMES RSS FO Sites IDF Défenseur Syndical FO sur Versailles 06 09 05 84 04 (*1) dgomes.altran@orange.fr	GAETAN SEGUILLON Défenseur Syndical FO Paris Conseiller du Salarié FO Paris 06 03 81 53 13 (*1) Jseguill@numericable.fr (*1) : Réservé aux actions syndicales
YAN LI-CHRISTOPHE Salariée Altran EILIS 06 01 77 44 73 (*2) grace.bourse@gmail.com (*2) (*) Que par ses moyens et en temps limité	SERVICES FO FEC Employés & Cadres
Retrouvez des informations sur le Site :	Http://fo-groupe-altran.com (Login : FoGroupeAltran – Mot de passe : YVeyrier1958)

CONTACT GENERIQUE :

Local FO à Vélizy : 01.39.46.78.29
Local FO à Puteaux : 01.47.78.40.16
(Avec répondeurs pour laisser un message)

Directeur de la publication locale : David GOMES